



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 17 mai 2016

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Conseil Départemental de la Moselle
Direction des Routes Départementales
Unité Territoriale Routière de METZ
17, Quai Paul Wiltzer
BP 11096
57036 METZ Cedex 1

Affaire suivie par Pascal ANDRES
pascal.andres@moselle.gouv.fr
03 87 28 33 42

Objet : Dossier de déclaration concernant des travaux de remplacement de l'ouvrage MO23 sous la RD 674 sur la commune de DIFFEMBACH-LES-HELLIMER
Accord après envoi de compléments

Réf :

P.J. : 1 Récépissé de déclaration
1 Arrêté du 28 novembre 2007 fixant les prescriptions générales
1 Fiche descriptive

Monsieur le président,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Travaux de remplacement de l'ouvrage MO23 sous la RD 674 sur la commune de DIFFEMBACH-LES-HELLIMER**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **01 mars 2016 et complété le 11 avril 2016**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2016-00072**
- Dossier réalisé par : **Conseil Départemental de la Moselle**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "le récépissé clôturant son instruction administrative"

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.** Le descriptif de l'opération est également joint au présent courrier.

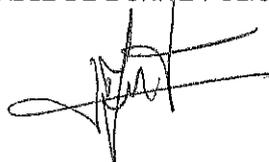
Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.



Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de DIFFEMBACH-LES-HELLIMER où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'VALÉRIE ANTOINE-POTIER', written in a cursive style.

VALÉRIE ANTOINE-POTIER